

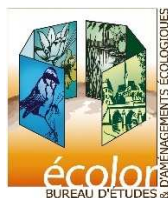


MAITRISE D'OUVRAGE

TERRA DUE

Route d'Obermodern
67330 BOUXWILLER

EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE



ARCHITECTE

Rémi COSSETTINI
3, impasse Nestel
67330 BOUXWILLER



AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT RESIDENTIEL TRANCHE 2 COMMUNE DE SESSENHEIM



PERMIS D'AMENAGER PA8 – NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

OPERATION 20.006

Avril 2021

INDICE A

1.	IDENTITE DU DEMANDEUR	4
2.	VOIES DE DESSERTE – ESPACES MUTUALISES	5
3.	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	7
3.1.	RESEAU D'ASSAINISSEMENT « EAUX USEES »	7
3.2.	RESEAU D'ASSAINISSEMENT « EAUX PLUVIALES »	7
4.	RESEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE	7
5.	RESEAU D'ADDUCTION ELECTRIQUE	8
6.	RESEAU D'ADDUCTION GAZ	8
7.	RESEAUX D'ADDUCTION EN TELECOMMUNICATION	8
8.	RESEAU D'ECLAIRAGE EXTERIEUR	8

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Contact : Fabrice MEYER
Directeur de la société M2i
Tél. 03.88.51.16.10
Mail. f.meyer@m2i-vrd.fr

Préparé par : Nelson PATRICIO et
Chef de projet
Tél. 03.88.51.16.10
Mail. n.patricio@m2i-vrd.fr

Cédric MERTENS
Chargé d'études
Tél. 03.88.51.16.10
Mail. c.mertens@m2i-vrd.fr

Numéro de l'affaire : 20.008

Identification du document : 210401-PA8-Notice descriptive des travaux indA

Référence	Version	Date	Modification	Préparé par	Approuvé par
PA8-Notice descriptive des travaux	Indice A	01/04/2021	Publication initiale	Nelson PATRICIO	Fabrice MEYER



24, rue des Chasseurs 67170 WINGERSHEIM
T. 03.88.51.16.10
accueil@m2i-vrd.fr
www.m2i-vrd.fr



1. IDENTITE DU DEMANDEUR

L'identité de l'organisme en charge de la réalisation du projet :



TERRA DUE

Route d'Obermodern
67330 BOUXWILLER

☎ 06.83.88.74.34

✉ philippe@terra-amenagement.fr

SIRET : 827 928 375 00019

Représentée par M. Georges METZGER, Président de la SAS

2. VOIES DE DESERTE – ESPACES MUTUALISES

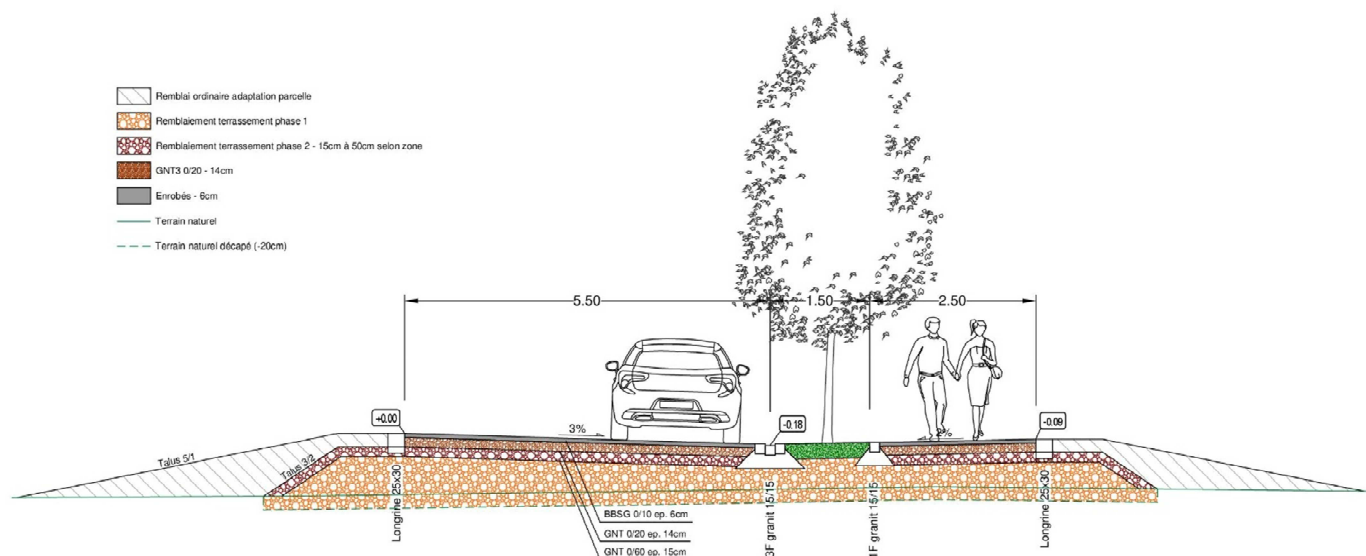
Le réseau de desserte viaire se compose d'une voie principale qui se boucle sur la rue Henri Loux et sur les 2 antennes de voirie laissées en phase 1 du lotissement. Ce réseau viaire principal sera maillé par 2 voies secondaires, axées nord-sud et une voie douce reliera ces 2 voies secondaires dans l'axe est-ouest, elle permettra notamment d'accéder au bassin d'infiltration situé au centre du projet.



La voie principale aura un gabarit de 9.50 ml, 8.50 ml ou 6.70 ml lui-même décomposé comme suit :

Chaussée de 5.50 ml/5.00ml de largeur accompagnée soit :

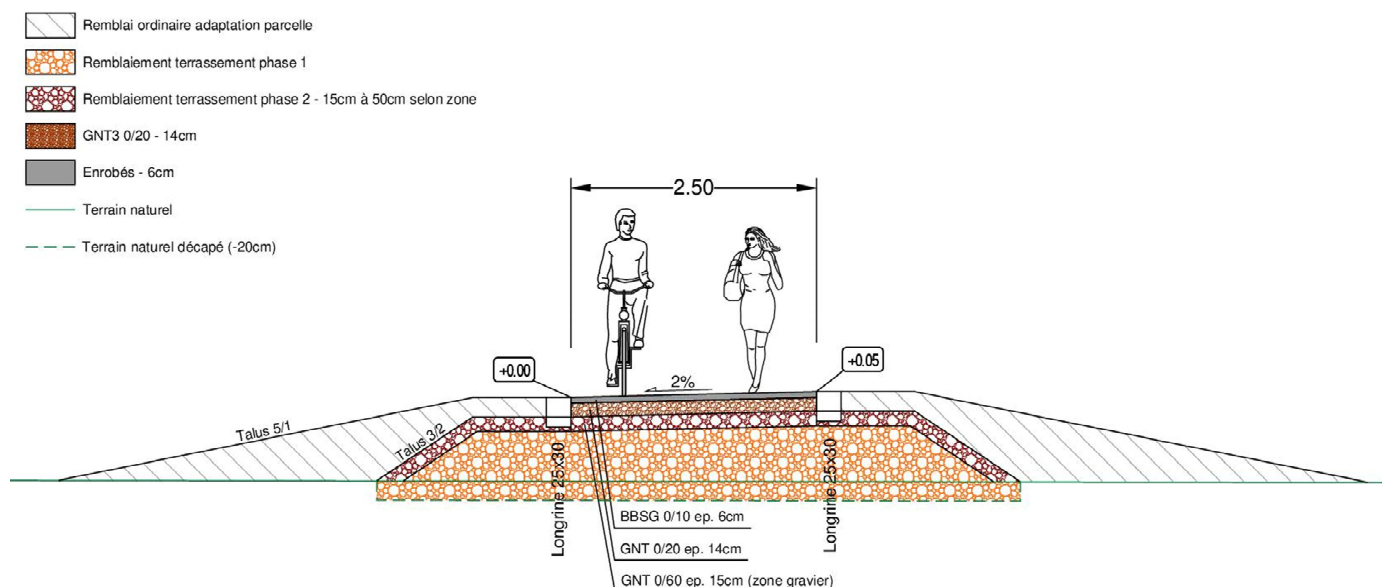
- D'une bande de 4.00 ml composée d'espaces verts de 1.50 ml de largeur, implantés sur plusieurs séquences, et d'une voie douce de 2.00 ml de largeur.
- D'une bande de 3.50 ml composée d'espaces verts de 1.50 ml de largeur, implantés sur plusieurs séquences, et d'une voie douce de 2.00 ml de largeur.
- D'une bande composée d'une voie douce de 1.70 ml de largeur.



La voie secondaire aura un gabarit de 6.50 ml lui-même décomposé comme suit :

Chaussée de 4.00 ml de largeur accompagnée d'une bande de 2.50 ml composée d'espaces verts de 1.00 ml de largeur, implantés sur plusieurs séquences, et d'une voie douce de 1.50 ml de largeur.

La voie douce aura un gabarit de 2.50 ml de largeur :



Le corps de chaussée sera composé comme suit :

- Couche de roulement : 6cm d'enrobés de type BBSG 0/10
- Couche de base : 20cm de recyclé ou de GNT_B 0/20
- Couche de fondation : 40cm de recyclé ou de GNT_A 0/60

Les rives seront composées d'une longrine privative en béton de section 25*30cm avec un pieu hors gel espacé tous les 2.50 ml.

Un caniveau 3 files pavés granit permettra de recueillir les eaux de surface.

Les parachevements paysagers consistent en l'implantation d'arbres tiges d'essences « érable », « tilleul » ou assimilé dans les séquences définies, elles seront complétées par des plantations basses de type haie vive et d'enherbement.

3. RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

3.1. Réseau d'assainissement « eaux usées »

Le lotissement - phase 2 - profitera d'un assainissement séparatif. Le réseau « eaux usées » projeté sera raccordé au réseau existant posé en rives de projet – phase 1 – à savoir 3 points de raccords, le premier situé rue Henri Loux et les deux autres dans le réseau viaire du lotissement à l'interface entre les 2 phases opérationnelles.

Ce réseau gravitaire se compose de collecteurs de diamètre minimal 250mm, des regards de visite seront implantés tous les 50 ml de réseau et/ou à chaque cassure d'angle planimétrique.

Un regard privatif sera disposé sur chaque lot cessible.

3.2. Réseau d'assainissement « eaux pluviales »

Des solutions d'infiltration seront développées sur ce lotissement. A savoir en premier lieu l'obligation d'infiltrer les eaux de surface (toitures et espaces extérieurs) sur chaque lot privatif, aucun exutoire « eaux claires » ne sera donc disposé sur les lots privatifs ; les futurs acquéreurs feront leur affaire des solutions d'infiltration possibles. La cote altimétrique de 120.10 NGF devra être respectée comme cote la plus basse d'infiltration.

Le dossier déclaratif n°67-2018-00000 au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau) précise les modalités de prise en compte des eaux pluviales.

Les eaux pluviales de voirie seront recueillies via des bouches d'égout implantées dans le caniveau trois files pavés en granit et raccordées à un réseau d'assainissement dédié de diamètre minimum 300mm. Un bassin d'infiltration (un situé au centre du projet) et un bassin d'orage enterré permettront d'infiltrer/évacuer ces eaux claires. Une pompe de relevage fera cheminer les eaux claires entre le bassin d'orage enterré et le bassin d'infiltration à ciel ouvert et jouera dans le même temps le rôle de régulateur de débit.

4. RESEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Les travaux d'adduction en eau potable consistent en la mise en place d'un réseau d'adduction de DN150mm qui se boucle sur le réseau de la phase 1 au droit des 2 débouchés de réseau laissés en attente.

Un branchement de DN40mm reliera chaque lot privatif et un regard type Cahors sera disposé en limite de propriété.

La défense incendie sera assurée par le biais de la mise en place de 3 poteaux incendie complémentaires en sus de ceux existants rue Henri Loux et sur la phase 1 du présent lotissement.

5. RESEAU D'ADDUCTION ELECTRIQUE

Les travaux d'adduction électrique seront réalisés sous couvert de SER.

Un poste de transformation électrique sera mis en place sur l'emprise du projet (rive sud du bassin d'infiltration implanté au centre du projet). L'amenée du réseau HT_A se fera depuis le poste posé en phase 1 du présent projet de lotissement.

Ce poste de transformation électrique alimentera l'ensemble du projet de lotissement – phase 2 - site via des adductions souterraines BT. Un coffret électrique sera disposé en limite de parcelle pour chaque lot privatif projeté.

6. RESEAU D'ADDUCTION GAZ

Sans objet, pas d'adduction gaz prévue pour ce projet.

7. RESEAUX D'ADDUCTION EN TELECOMMUNICATION

Les réseaux téléphonique et fibre seront prolongés depuis les attentes laissées en rive de projet lors de la réalisation de la phase 1 du présent lotissement. Il s'agira de mettre en place un citerneau dans chaque lot. On distribuera 2 gaines 42/45 dans chaque parcelle. Trois gaines seront disposées en liaison inter-chambres de tirage.

8. RESEAU D'ECLAIRAGE EXTERIEUR

Un réseau d'éclairage extérieur sera mis en place dans le cadre du projet. Il respectera les normes en vigueur en matière d'uniformité d'éclairage et de pollution lumineuse avec des sources lumineuses de type LED à faible consommation énergétique.

Le réseau d'éclairage sera raccordé sur le réseau existant en rive de projet et sera alimenté depuis l'armoire de commande mise en place dans le lotissement « Phase 1 ».